

Assemblée générale de la Fédération Française des Échecs

samedi 20 avril 2024 | Agen (47)

Compte rendu

Le Président Éloi RELANGE ouvre la séance à 14 h 32. Il remercie Christophe DARRORT et ses équipes pour leur accueil à Agen, ville où se déroule le Championnat de France des Jeunes depuis une semaine, ainsi que Jean-Baptiste MULLON, vice-président de la Fédération Française des Échecs.

Avant de donner la parole à Didier FRETTEL, il présente les membres du bureau tous présents à ses côtés :

- Laurie DELORME, vice-présidente ;
- Jean-Baptiste MULLON, vice-président ;
- Didier FRETTEL, secrétaire général ;
- Éric LE ROL, trésorier ;
- Didier PASCAL, trésorier adjoint ;
- Loriane LEBRET, membre du bureau ;
- Matthieu VIEIRA, membre du bureau.

Didier FRETTEL remercie les représentants des clubs d'être venus en aussi grand nombre. Il rappelle que la société De Dicto transcrit la séance et qu'il faut donc demander un micro avant d'intervenir et ne pas se couper la parole. La réunion est également enregistrée et est destinée à être diffusée, de même que les résultats des votes.

De plus, chacun dispose d'un boîtier électronique pour les votes qu'il devra remettre au personnel s'il quitte la salle et pourra récupérer à son retour.

Parmi 882 clubs, 582 sont présents ou représentés à l'Assemblée générale, soit 1 903 voix sur 2 502 possibles. Il précise qu'il pourrait y avoir une toute petite variation car quelques clubs sont arrivés au dernier moment, mais que cela pourra être vérifié avec les boîtiers. Il rappelle que les votes étant au scrutin public, ils seront publiés avec le compte rendu de l'assemblée générale.

(Note : la feuille d'émargement définitive fait finalement état de 592 clubs et 1928 voix.)

Vincent DENIS (président de l'Échiquier du Quercy Blanc) aimerait ajouter un point à la fin de l'ordre du jour pour débattre de la question du vote électronique. Didier FRETTEL l'informe que cette question sera soulevée lors du sujet concernant les statuts.

Bachar KOUATLY (JEEN Paris, membre du comité directeur) suggère de ne pas rentrer dans le détail, mais simplement de prendre le pouls des clubs pour savoir si le sujet du vote électronique devrait être traité ultérieurement.

Le Président Éloi RELANGE rappelle la position qu'il a déjà exprimée au cours des précédentes assemblées générales : le vote électronique est un sujet extrêmement complexe qui doit se préparer avec le ministère des Sports, le CNOSF, les institutions de tutelle et les clubs. Il précise vouloir engager une réforme statutaire en 2025 si son équipe venait à être à nouveau élue.

Sous les rumeurs de désapprobation, Bachar KOUATLY stipule que si un tiers de l'AG décide que ce point doit être abordé, il le sera. Didier FRETTEL répond qu'il fait une mauvaise lecture des statuts puisque c'est un tiers des clubs de France qui peuvent effectivement convoquer une assemblée générale avec un ordre du jour déterminé.

Il est procédé à un vote test pour vérifier le bon fonctionnement des boîtiers. Didier FRETTEL remercie la société i-Périclès ainsi qu'Étienne MENSCH qui assure la retransmission en direct sur YouTube de cette AG.

1. Approbation des comptes rendus des Assemblées générales du 29 avril 2023 et du 6 janvier 2024

Le Président Éloi RELANGE soumet au vote le compte rendu de l'Assemblée générale du 29 avril 2023.

Pour :	1 665	(90,0 %)
Contre :	100	(5,4 %)
Abstention :	84	(4,5 %)

➤ **Le compte rendu de l'Assemblée générale du 29 avril 2023 est approuvé à la majorité des voix.**

Le Président Éloi RELANGE salue le travail des équipes ayant émergé les clubs plus rapidement grâce au nouveau système électronique.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 6 janvier 2024 ne soulevant pas de questions, il est soumis au vote.

Pour :	1 542	(83,0 %)
Contre :	132	(7,1 %)
Abstention :	184	(9,9 %)

➤ **Le compte rendu de l'Assemblée générale du 6 janvier 2024 est approuvé à la majorité des voix.**

2. Rapport moral de l'année 2023

Le Président Éloi RELANGE constate que les échecs ne se sont jamais aussi bien portés. Ce sont quelque 5 millions de Français qui jouent aux échecs en ligne et 1 milliard de joueurs dans le monde.

La discipline est en pleine explosion et figure régulièrement dans les médias et la presse quotidienne régionale. Elle a également un impact sur les politiques publiques, notamment dans le domaine de la santé, du social et du handicap. Par conséquent, les projets de développement croissent.

✓ Licenciés

2023 a été une saison record avec plus de 67 000 licenciés, soit une augmentation d'environ 20 %, tandis que la saison 2023-2024 a une croissance estimée de 15 à 17 %, soit environ 76 000 licenciés prévus en fin de saison. Le Président Éloi RELANGE félicite les clubs pour cet exploit puisque les fédérations d'échecs présentes à l'étranger ne font pas de tels chiffres.

La FFE est actuellement la sixième fédération non olympique française et pourrait prochainement atteindre la cinquième place. Cela lui permet de peser auprès du ministère des Sports.

La participation aux tournois est en hausse d'environ 20 % chaque saison.

✓ Finances

Le budget de la Fédération pour la saison 2023 était de 2,3 M€, un record historique grâce à l'augmentation des effectifs et des partenaires.

Le résultat fluctue depuis trois ans :

- +80 000 € en 2021 ;

- +104 000 € en 2022 ;
- -25 000 € en 2023.

Pour rappel, un budget déficitaire de 100 000 € avait été voté pour l'année 2023 et a été tenu.

Les fonds associatifs de la Fédération s'élèvent à 318 000 €, ce qui est tout à fait confortable. Les partenariats ont cumulé 216 000 €, dont 160 000 € sont fléchés pour les projets Santé, Social, Handicap. Il salue le travail des équipes en termes de gestion, transparence et contrôle financier qui ont permis d'atteindre de tels chiffres.

✓ Ressources humaines

Richard OSWALD a rejoint la FFE en septembre 2023 en tant que conseiller technique national détaché par le ministère des Sports. Cela permet d'accéder à tous les services du ministère et au réseau de DTN — directeurs techniques nationaux — d'autres fédérations sportives. Sa mission est consacrée à la formation par le biais de l'Institut National de Formation et des écoles.

En raison des nombreux projets en constitution avec les partenaires, de nouvelles personnes ont été embauchées au sein du pôle Développement pour piloter et coordonner les actions :

- Manon BRISSAUD-FRENK ;
- Hugo TOURNEMILLE ;
- Alexandre BAUDUIN.

✓ Événements clés du mandat

Une vidéo relatant les grands événements de 2023 est projetée.

En 2022, la FFE a bénéficié de la reconnaissance institutionnelle à travers la délégation au ministère des Sports ainsi que l'entrée au CNOSF. Cela donne accès à davantage de structures et de services.

Le programme Class'Échecs compte dorénavant 6 600 professeurs inscrits dans plus de 3 500 écoles, et plus de 2 000 écoles sont équipées en matériel. Cela a permis de former et d'identifier environ 200 000 enfants qui pourront potentiellement rejoindre des clubs.

En 2023, 70 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement amélioré par une dizaine d'entraîneurs fédéraux grâce au plan de performance national. À présent, l'ambition est de régionaliser ce programme en l'amenant dans les clubs afin que chaque enfant puisse en profiter.

Cette école d'échecs à la française comporte un ensemble de niveaux à atteindre. Cela commence à l'école avec un outil informatique et se poursuit dans les clubs avant de passer au niveau régional et national, voire au très haut niveau qui est une ambition importante en 2024 afin d'être reconnu comme sport de haut niveau en 2025.

Dans le domaine de la santé, du social et du handicap, géré par Franck DROIN, 18 programmes sont en cours, dont deux ont été financés en 2023 et commencent à arriver dans les clubs :

- Infinite Autisme : financé par le Groupe Klesia et la Région Île-de-France. Ce programme finance les kits et les animateurs afin d'initier les enfants atteints de troubles autistiques aux échecs dans les instituts médico-éducatifs. Cette méthode adaptée impulse l'idée que les échecs sont un bienfait pour ces enfants.
- 1 000 Échiquiers : ce projet permet de fournir les cafés ruraux en matériel et de les connecter à un club. 15 cafés ont déjà bénéficié de ce programme et les clubs à proximité seront rémunérés pour faire 10 séances d'initiation.

Les 18 programmes touchent à la santé, les troubles du neurodéveloppement, le social et le handicap.

« Tour d'avenir », initié en 2023, est un programme national tripartite avec la Fédération, les centres sociaux et l'ANCT pour initier les jeunes des quartiers aux échecs. Cinq villes pilotes sont en phase de lancement. De nombreuses expérimentations se sont déroulées dans les quartiers difficiles de Marseille et cela fonctionne bien.

Concernant la féminisation de la pratique, deux sessions de formation de dirigeants ont eu lieu en 2023 et une troisième se déroulera la semaine du 18 mai. En ayant plus de dirigeants et d'entraîneurs femmes dans les clubs, les jeunes filles se sentiront moins esseulées. Il invite les intéressées à se rapprocher de Laurie DELORME pour la prochaine session.

14 joueuses ont rédigé une lettre ouverte au sujet de violences sexistes et sexuelles subies. La Fédération s'est emparée du sujet et rappelle qu'un bouton de signalement sur le site Internet propose trois parcours aux victimes :

- s'adresser à la cellule de signalement et de prévention des violences de la Fédération composée de Jean-Baptiste MULLON, Thomas BIGOT et Marion PENALVER ;
- s'adresser au ministère des Sports *via* la cellule « Signal Sports » ;
- s'adresser à l'association « Colosse aux pieds d'argile » avec qui une convention nationale a été signée à Agen en 2022.

La dernière décision majeure en 2023 concernait l'égalité des prix et des primes pour les hommes et les femmes lors des championnats nationaux et des sélections internationales. Cela entre en vigueur en 2024.

✓ Ambitions en 2024, voire 2025

Un des projets ayant démarré début 2024 est celui de l'Institut National de Formation, porté par Didier PASCAL. Ce dernier consiste à aboutir en fin d'année à un CQP animateur d'échecs, diplôme reconnu, financé et cadré qui permettra à tous les clubs de bénéficier d'animateurs certifiés. La formation dure 150 heures. Ce projet n'empêchera pas l'existence du DIFFE ou DAFFE pour les jeunes ne voulant pas suivre une formation de 150 heures.

L'ambition la plus forte de 2024-2025 est le déploiement des programmes nationaux avec des référents Santé, Social et Handicap dans les ligues, comités et clubs qui le souhaitent, le projet phare étant Tour d'avenir.

De plus, les relations presse ont évolué grâce à la collaboration avec l'agence Aya Communication. De ce fait, des communiqués de presse locaux et adaptables seront régulièrement fournis aux clubs afin de les transmettre à la presse régionale pour une meilleure communication.

Un dernier point important est celui de l'embauche d'une équipe salariée et pérenne, notamment pour les projets de développement.

Le Président Éloi RELANGE conclut en remerciant les clubs pour ces trois années passées ensemble.

Stéphane LABORDE (président de Perpignan – Les rois de la tête) s'attendait à une annonce concernant le Championnat de France Jeunes. Le Président Éloi RELANGE s'excuse de ne pas pouvoir annoncer le lieu puisqu'il n'a pas encore été déterminé. Néanmoins, il invite Jean-Baptiste MULLON à résumer les recherches. Ce dernier précise que les recherches n'ont pas encore porté leurs fruits. Quelques villes n'ont pas été retenues en raison de meilleures candidatures qui se sont malheureusement avérées être écartées par les mairies. De nouvelles pistes ont vu le jour, mais aucun dossier n'a encore abouti. Cela étant, la FFE n'est pas inquiète puisque ce championnat plaît beaucoup aux mairies et une adresse devrait pouvoir être annoncée avant fin juin 2024.

Vincent COLIN (président de Rezé Échecs) aimerait savoir ce que la Fédération offre aux petits clubs qui viennent d'être créés. Didier FRETTEL l'informe que ces clubs reçoivent une dotation fédérale avec du matériel, des jeux et des feuilles de parties, ainsi que la dispensation de la première année de cotisation du club, soit 150 €.

Le Président Éloi RELANGE ajoute que les clubs sont fondamentaux dans le dispositif et que des outils clés en main tels que Class'Échecs et du mobilier urbain sont proposés pour développer l'activité localement avec les financements qui vont avec. Il stipule que la Fédération ne peut fournir des pendules et du matériel ce qui ne permet pas de développer l'activité. De plus, il souligne que les achats groupés ont permis aux clubs d'économiser 100 000 € en négociant des prix de gros et en distribuant le matériel lors des Assemblées générales.

Le tchat sur le site Internet est un autre moyen de soutien permettant de répondre à une question, de débloquer une subvention ou d'aider à remplir un dossier.

Diego SALAZAR (directeur du club de Châlons-en-Champagne) trouve que trop peu est fait pour aider les petits clubs. Il suggère de leur fournir des échiquiers géants pour faire des animations, des choses simples qui coûtent peu. Une dotation spécifique pour la création de logos pourrait également ramener davantage de licenciés. Le Président Éloi RELANGE confirme que cela fait partie de la ligne développée jusqu'à présent. Il était d'ailleurs prévu de proposer des kits signalétiques lors de l'Assemblée générale pour préparer les forums des associations à la rentrée, mais l'équipe a manqué de temps et n'en a donc pas fait une priorité.

Bachar KOUATLY salue les bonnes choses présentes dans ce rapport moral, mais considère que quelques éléments qui ne vont pas :

- le déficit de 25 000 € ;
- le manque d'annonce de ville pour les championnats ;
- les incohérences dites en campagne confrontées au réel telles que le fait de ne pas rester dans les mêmes villes.

D'après Jean-Claude MOINGT, tout est une question de perspective. Le fait d'avoir moins de fonds propres peut indiquer que plus de développement a été fait. Il précise qu'en enlevant les 8 000 € non justifiés que Bachar KOUATLY a utilisés, le déficit ne serait que de -17 000 €.

Bachar KOUATLY nie avoir utilisé cet argent. Il affirme en retour que 100 000 € ont été détournés par d'autres avant lui vers la Ligue Corse d'Échecs, et des questionnements demeurent au sujet du patron du Groupe Klesia et celui de la commission Handicap-Santé.

Christophe DARRORT (président de l'Échiquier Agenais) souhaite que soit mis un terme à ces sempiternels affrontements entre anciens présidents de la Fédération.

Stéphane GUINET (président de CDJE 72 et de l'Échiquier fertois) ne comprend pas pourquoi le label « club féminin » a été supprimé. Didier PASCAL explique qu'il était indéfendable aux yeux des collectivités territoriales et qu'un projet de refonte des labels a donc été présenté. Le label « club formateur » a également été suspendu afin de le transformer pour qu'il réponde à différents objectifs de mixité et de développement des filles.

Le Président Éloi RELANGE insiste sur l'importance de cette refonte des labels puisqu'ils doivent être présentés aux municipalités.

Pascal PERSONENI (président de Le roi s'amuse à Arçonnay) s'interroge sur le but ultime de la stratégie de la Fédération en termes de féminisation. Il déconseille de passer directement à une catégorie mixte. De plus, il aimerait que le bureau montre l'exemple et que les prochaines listes présentées soient à 50 % féminines. Le Président Éloi RELANGE confirme que la loi Sport de 2022 impose la parité dans les instances au niveau national et dans les ligues régionales à partir de 2028.

Jean-Baptiste MULLON rappelle que les Échecs se sont construits dans un monde masculin et que les femmes en ont longtemps été exclues. À présent, le sport est composé à 80 % d'hommes. Supprimer les tournois féminins accentuerait ce déséquilibre et réduirait leur visibilité. Toutefois, les femmes sont libres de choisir dans quel tournoi elles souhaitent jouer. Il cite l'exemple de l'équipe de France féminine qui a multiplié par cinq le nombre de mentions « j'aime » sur les réseaux sociaux. Il est souhaitable que cette tendance se poursuive afin de se rapprocher d'un effectif à 50/50 et ne plus avoir à se focaliser sur la mixité.

Philippe PAGÈS (club d'échecs de Saint-Antonin) n'est pas convaincu que la pratique sur Internet génère une augmentation significative des pratiques en club. En revanche, l'installation de tables en extérieur pourrait accroître la visibilité du sport.

Il aborde le sujet des médailles et coupes distribuées qui sont composées de métaux plus ou moins rares. Dans une optique écologique, il trouverait plus judicieux de réserver ces trophées aux événements rares et opter pour des livres sur les échecs en guise de récompense afin de cultiver la passion des enfants.

Afin d'améliorer la visibilité des échecs, le Président Éloi RELANGE suggère de communiquer sur les tournois, champions et événements dans la presse quotidienne régionale.

Il confirme que du mobilier urbain a été installé, notamment au Jardin du Luxembourg ou encore sur la Croisette à Cannes. Cela fait également partie des kits qui seront proposés aux salons des maires.

Quant au sujet des médailles et des coupes qui ne sont pas écologiques, étant père d'enfants qui adorent les médailles, il préfère ne pas se prononcer sur ce sujet. Cela étant, un référent RSE a été nommé afin d'établir le bilan carbone de la Fédération. Il propose d'ajouter l'idée de médailles qui peut avoir un impact.

Jean-Sébastien MORA (club d'échecs à Lifou) apporte des précisions sur les échecs en zone rurale. Il dit s'être rapproché d'un club de rugby afin de mutualiser les activités et les locaux et conseille aux autres clubs d'en faire de même.

Joël GAUTIER (président de Barreau de Paris et élu au Comité de direction) tient à féliciter les présidents de clubs ayant accueilli autant de licenciés. À présent, la question se pose de la plus-value des actions menées par l'équipe pendant son mandat. Il réitère qu'à l'issue du mandat, le bilan est déficitaire, et qu'il serait pertinent de se recentrer sur les clubs qui sont les premiers acteurs du développement. Le Président Éloi RELANGE pense avoir déjà répondu à cette question.

Jean-Baptiste MULLON trouve ce propos choquant. La Fédération a tout de même fait +180 000 € les deux premières années en période de fort investissement et d'embauche.

Selon Diego SALAZAR, la Fédération fait preuve de mépris en n'écoutant pas tous les clubs. Il souhaite instaurer le respect pour tous malgré les points de vue divergents.

Le Président Éloi RELANGE soumet le rapport moral de l'année 2023 au vote.

Pour :	1 507	(79,5 %)
Contre :	340	(17,9 %)
Abstention :	48	(2,5 %)

➤ **Le rapport moral de l'année 2023 est approuvé à la majorité des voix.**

3. Présentation et vote des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur (selon l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 30 mars 2024)

Matthieu VIEIRA rappelle que cette réforme statutaire est travaillée depuis novembre 2021 à travers la constitution d'un groupe de travail dédié par le comité directeur. Il remercie d'ailleurs ceux qui y ont participé.

Cette révision statutaire est principalement issue de la loi Sport de mars 2022, pour lequel le groupe de travail a fait part des mesures importantes.

S'en est suivie une phase de rodage avec les décrets d'application ainsi que les travaux avec le CNOSF et le ministère des Sports en novembre 2022. Dès novembre de la même année, des orientations stratégiques ont été proposées pour différents sujets.

En mars 2023, les premières avancées ont été présentées et en avril, une première ébauche a été envoyée au ministère des Sports.

En juin 2023, des discussions ont eu lieu au Comité de direction au sujet du projet de texte concernant les statuts et en novembre 2023, s'est déroulé le premier vote pour présenter ce texte à l'Assemblée générale.

✓ Évolutions de la loi Sport

Le grand chamboulement pour les fédérations est l'introduction de la parité hommes/femmes au sein des instances dirigeantes, soit le Comité de direction et le Bureau à compter de l'élection de 2024. Cette parité s'appliquera également aux ligues régionales en 2028.

La loi impose que des représentants d'arbitres et d'entraîneurs soient élus par leurs pairs.

Un aspect qui ne s'appliquera pas directement est celui des représentants des sportifs de haut niveau. La Fédération travaille à l'obtention de la reconnaissance de haut niveau afin d'inscrire les joueurs sur une liste ministérielle. Cela impliquera qu'ils soient représentés par un binôme homme/femme au Comité de direction et au Bureau.

Cette loi instaure le vote direct des clubs pour les élections ainsi qu'une limite de trois mandats pour les présidents de la Fédération. Le système de vote se fait déjà à la FFE et le nombre de mandats est limité à deux. Il a par conséquent été décidé de ne pas bouleverser les textes existants, mais simplement de modifier ce qui a été rendu nécessaire par cette loi.

Afin d'améliorer la compréhension des modifications, des commentaires ont été ajoutés à côté des suppressions et des insertions et tous les changements ont été mis en évidence.

✓ Nouvelle composition du comité directeur

Actuellement, 24 membres sont élus au scrutin de liste par les clubs. Ce fonctionnement ne pouvant perdurer, il est proposé d'avoir un comité directeur composé de 25 ou 27 membres — si la FFE obtient la reconnaissance de haut niveau — avec 23 élus et un médecin au scrutin de liste votés par les clubs. À ce vote s'ajouterait celui des représentants d'arbitres et d'entraîneurs élus par leurs pairs.

Le Président Éloi RELANGE remercie Matthieu VIEIRA pour son travail sur cette proposition de texte. Il rappelle que la Fédération se verra retirer son agrément « Sport » si ses statuts ne sont pas conformes avec la loi Sport ; l'enjeu est donc important.

En tant que secrétaire général, Didier FRETTEL se joint à ses propos et remercie également les membres du Comité et les salariés fédéraux qui ont sacrifié plusieurs week-ends afin de tenir les Assemblées générales.

Le Président Éloi RELANGE invite les représentants des clubs à poser leurs questions sur les modifications proposées.

À son tour, Vincent DENIS remercie Matthieu VIEIRA pour son travail. Cependant, il ne comprend pas pourquoi les statuts n'ont pas été présentés aux présidents des clubs plus tôt afin qu'ils puissent faire des propositions. Le Président Éloi RELANGE souligne que les clubs avaient accès aux comptes rendus des réunions du comité directeur et qu'une visioconférence a été proposée aux clubs avant décembre pour donner les orientations de cette réforme statutaire. Le sujet du vote électronique est vraisemblablement arrivé pour des raisons politiques, la Fédération se retrouve donc à organiser quatre Assemblées générales pour un vote trivial. Il conclut que si certains clubs sont de l'avis que c'est un passage en force, ils devront s'adresser aux députés et non pas à la FFE.

Didier FRETTEL confirme que le sujet du vote électronique n'est arrivé en comité directeur que cinq jours avant l'envoi des convocations et du texte aux clubs, mais que la FFE a réussi à obtenir un délai supplémentaire. Il indique avoir voulu discuter de ces sujets, mais qu'aucune question n'est parvenue au comité directeur avant la séance de novembre 2023.

Isabelle BACCONNAIS (secrétaire d'un club à Pornic) aimerait connaître la date d'application des nouveaux statuts. Le Président Éloi RELANGE l'informe qu'ils prendront effet au 1^{er} mai, date à laquelle les listes pour les prochaines élections seront déposées.

Matthieu VIEIRA confirme cette date, ajoutant que des dispositions transitoires sont prévues, notamment pour la relecture du texte et la continuité des institutions votées jusqu'à la prochaine élection.

Bachar KOUATLY réitère que tout n'a pas été repris *in extenso* dans les comptes rendus des Comités. Malgré son désaccord avec certains aspects des statuts, il affirme tout de même vouloir voter « pour » afin que les choses avancent.

Jean-Louis PIVARD (président du club d'échecs Oyonnax-Dortan) avoue avoir été choqué par le fait que les absentions aient compté comme des votes « contre » lors du vote en janvier. Il souhaiterait modifier des statuts autorisant une telle aberration et attire l'attention sur les articles 5, 14 et 15 qui stipulent que les décisions se votent à la majorité simple des suffrages exprimés, que le quorum nécessite une double convocation et que la majorité est qualifiée « majorée dès deux tiers ». Le Président Éloi RELANGE compte vérifier ce point avec le secrétaire général.

Didier FRETTEL entend son raisonnement, mais insiste sur le fait que les personnes s'étant abstenues étaient présentes ou représentées, et donc moins de deux tiers des personnes présentes ont voté « pour ».

Le Président Éloi RELANGE soumet la proposition de modification des statuts au vote.

Pour :	1 828 voix	(98,3%)	558 clubs	(97,9 %)
Contre :	12	(0,6 %)	3	(0,5 %)
Abstention :	19	(1,0 %)	9	(1,6 %)

- **La proposition de modification des statuts est approuvée à la majorité requise des $\frac{2}{3}$ des voix et des clubs présents ou représentés.**

Avant de soumettre la modification du règlement intérieur au vote, le Président Éloi RELANGE remercie les clubs pour ce vote essentiel et existentiel.

Pour :	1 728	(97,4 %)
Contre :	12	(0,7 %)
Abstention :	34	(1,9 %)

➤ **La proposition de modification du règlement intérieur est approuvée à la majorité des voix.**

Jean-Baptiste MULLON ne peut pas laisser passer les attaques envers un bénévole pivot de la Fédération : Franck DROIN a réussi à ancrer le jeu d'échecs dans l'avenir de la société et à profiter de l'élan actuel pour montrer à toutes les collectivités les valeurs et les vertus du jeu. Il ne compte pas ses heures et tient à ce que Bachar KOUATLY nuance ses propos puisqu'il serait en droit de l'attaquer pour diffamation.

Bachar KOUATLY reconnaît avoir parlé trop vite. En revanche, il visait Jean-Claude MOINGT, car il est rémunéré. De plus, il a loué le travail de Franck DROIN au Comité directeur.

Jean-Baptiste MULLON remercie Bachar KOUATLY pour la précision et souhaite défendre Jean-Claude MOINGT qui a été président de la FFE jusqu'en 2012 et n'a pas ménagé ses efforts depuis. Il est aussi un bénévole très actif et parfois un prestataire au vu de son expertise du sujet.

4. Rapports financiers portant sur l'année 2023

✓ Rapport du commissaire aux comptes

Angélique POUPON est ravie de participer à cette Assemblée générale. Elle a pu contrôler en amont les éléments du rapport financier du trésorier qui sont conformes et qu'elle certifie. Elle donne lecture de trois rapports :

- Un rapport concernant une irrégularité qui habituellement n'existe pas, lié à la création de l'INF. Celui-ci sera voté à la suite des éléments financiers.
- Le rapport des comptes annuels, pour lequel il est possible de consulter une synthèse sur le site de la Fédération. Ses observations à son sujet portent sur :
 - la nouvelle méthode de comptabilisation de la provision pour l'indemnité de départ à la retraite ;
 - un fait caractéristique de l'exercice lié à la création de l'Institut National de Formation.
- Le rapport spécial des conventions réglementées qui est dans la continuité des conventions passées au cours de l'exercice écoulé, soit celle avec l'INF ainsi que les conventions de rémunération déjà approuvées concernant :
 - le Président Éloi RELANGE : 45 190,20 €, soit une rémunération chargée avec un coût global à 69 437,20 € ;
 - Jean-Baptiste MULLON qui s'est vu attribuer un CDD de six mois à temps plein à compter du 1^{er} avril 2023 pour une rémunération de 12 695,23 €, soit une rémunération chargée de 15 902,44 € pour l'organisation des Championnats de France jeunes et adultes.

Le Président Éloi RELANGE rappelle que le trésorier général et lui-même ordonnent les dépenses tandis que Laëtitia CHOLLET gère les comptes bancaires. L'expert-comptable saisit les factures et les attribue y compris au niveau de l'analytique, ce qui servira pour le prévisionnel. Les deux trésoriers surveillent les comptes. La Commission de contrôle économique et de gestion vient poser les questions au trésorier et obtient les documents pour le contrôle interne. Cinq niveaux de contrôle permettent donc d'éviter que les fonds ne puissent aller ailleurs que ce qui est validé par l'Assemblée générale.

✓ Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos

Éric LE ROL rappelle que l'Assemblée générale a l'obligation de présenter les résultats financiers et tout ce qui se réfère à l'exercice de la FFE. Il soumet à l'approbation les comptes de 2023 en soulignant les investigations sérieuses de la commissaire aux comptes. L'argent versé aux ligues étant vérifié au chiffre près, elles peuvent envoyer leur comptabilité à la FFE. Il avertit également de l'augmentation des contrôles de l'ANS.

L'estimation de la valorisation du temps donné par les bénévoles, soit 181 744 € en 2023 pour un total de 8 002 heures, équivalent à 4,78 salariés à temps plein, n'a pas d'incidence sur les résultats. Cela équivaut à une augmentation de 34,29 % par rapport aux 135 335 € de l'exercice de 2022.

En 2022, l'Assemblée générale a choisi en toute indépendance de pouvoir faire un résultat déficitaire de 100 000 €, dont 70 000 € destinés à la modification du site de gestion de la Fédération, non réalisé en 2023. Le déficit admissible a donc été ramené à 30 000 €. De plus, il n'avait pas été possible de discuter les augmentations de licences.

Concernant l'exercice bénéficiaire de 2022, l'Assemblée générale avait autorisé le prélèvement de 24 181 € pour équilibrer le budget prévisionnel de 2023.

Plusieurs faits caractéristiques sont à noter :

- La reconduction de la convention réglementée pour la rémunération du Président et du Vice-président.
- Les nombreuses réunions et déplacements au CNOSF. Il tient à féliciter Matthieu VIEIRA pour les statuts, et la mise en place complète du contrat d'engagement ainsi que le Président Éloi RELANGE qui se rend à toutes les réunions plénières pour représenter la FFE.
- La poursuite du développement de Class'Échecs.
- La mise en place du plan de performance jeune.
- La création effective de l'Institut National de Formation.
- L'arrivée de nouveaux partenaires financiers à hauteur de 216 238 €, pour 96 400€ hors ANS et hors subventions, obtenus pour les Championnats de France.
- L'apport considérable de la commission SSH pour 163 000 €.
- Les affiliations supérieures en effectif. La FFE a pu bénéficier de ressources, sans augmentation de la part fédérale, puisque les licences n'ont pas augmenté.
- L'assurance pour aider les victimes de violences financièrement et psychologiquement.

L'annulation de la participation aux Championnats du monde jeunes en Égypte, le pays étant proche d'une zone de conflit, entraîne une perte de 28 000 €. La tentative pour rembourser les parents n'étant pas passée directement par la FFE s'est montrée infructueuse, mais la FFE poursuit ses efforts pour récupérer l'argent. En accord avec la commissaire aux comptes, cet argent n'a pas été rentré dans les comptes.

Concernant les événements importants, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Sébastien FELLER contre l'arrêt de la Cour d'appel de Metz. Cette affaire de tricherie datant de 2011 est donc enfin soldée. Le risque n'est plus présent et la FFE a récupéré cette provision.

Le montant provenant de partenaires s'élève à 216 000 €. Pour chaque convention fléchée, 70 % iront à la mission que la société accorde, 20 % au fonctionnement de la Fédération, 10 % aux frais de la Commission.

Deux subventions ont été obtenues pour les Championnats de France, soit 168 000€.

L'ANS a reconduit son aide d'un montant de 58 000€.

Le montant de subventions d'exploitation est de 442 238 € pour l'exercice 2023, soit 21,18% du montant total du bilan, un niveau jamais atteint auparavant.

Le montant des subventions acquises en 2024 est déjà de 298 400 €. La FFE attend la signature de conventions pour acter d'autres montants à venir.

Le résultat de l'année 2023 est déficitaire de 25 847 €, comparé à un exercice excédentaire à +104 180 € en 2022. Cela est notamment dû à une charge exceptionnelle de 28 000 € liée à l'annulation de la participation aux Championnats du monde jeunes. Par conséquent, les capitaux propres au 31 décembre 2023 s'établissent à 318 678 €, soit une diminution de 16,39 %. Les provisions pour l'indemnité de départ à la retraite sont passées à 53 665 €, ce qui équivaut à une diminution de 22,77 %.

Plusieurs hausses sont à signaler en 2023 :

- chiffre d'affaires : 293 % ;
- produits d'exploitation : 16,43 % ;
- autres achats et charges externes : 17,82 % ;
- impôts et taxes : 50,12 % ;
- salaires et charges sociales : 20,34 % ;
- dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 83,50 % ;
- charges d'exploitation : 26,38% ;
- bilan général : 6,49 %.

La trésorerie nette disponible au 31 décembre 2023 était de 1 282 693,92 €, soit une augmentation de 2,19 %, compte tenu du capital du PGE restant dû de 47 879,08 €, prêt qui aura été totalement remboursé au mois de mai 2024. En revanche, dès le 2 janvier, les versements aux ligues et la réversion des licences diminueront ce montant.

Les engagements financiers exprimés par l'Assemblée générale ont été tenus et les actions de développement réalisées. L'objectif a été atteint par l'équipe dirigeante actuelle et par le président de la Commission SSH grâce à l'arrivée de sponsors supplémentaires.

Il est demandé aux clubs d'autoriser un prélèvement sur les réserves de 1 666 € pour arriver à un total de 24 847 € et d'approuver le rapport financier et l'affectation du résultat.

✓ Rapport de la Commission de contrôle économique et de gestion

Michel LETY rappelle que la CCEG est une commission indépendante et impartiale composée de sept membres bénévoles et présidée par Pascal ROSSI. Après consultation du document financier, il affirme avoir analysé les résultats de clôture énoncés par Éric LE ROL et confirmés par le cabinet comptable.

Il a relevé quelques points positifs dans le document financier :

- une augmentation record des recettes de partenariat ;
- des licences en nette augmentation traduisant une trésorerie saine ;
- une forte hausse du bénévolat qui est à relativiser, n'étant pas forcément pérenne ;
- une volonté de suivre les préconisations de la CCEG et du ministère ;
- la mise en place d'indicateurs pertinents pour les licences ;
- une amélioration de la transparence comptable.

Cela étant, deux points négatifs demeurent :

- un léger déficit expliqué et sans conséquence ;

- la nécessité impérieuse de maintenir les fonds propres à hauteur de 60 jours d'activité, ce qui posera la question de la refonte des licences, les tarifs n'ayant pas augmenté depuis 2016 ;

Afin que la Commission puisse exercer ses fonctions de contrôle, la CCEG souhaiterait que les ligues et comités départementaux leur fassent parvenir leurs documents comptables et financiers. D'autant plus, cela permettra à la CCEG de leur décerner un label de bonne qualité comptable.

Elle demande également à ce qu'un espace dédié à la CCEG soit créé sur le site fédéral pour répondre aux associations et faciliter la transmission des données.

✓ Analyse financière

Didier PASCAL rappelle qu'en 2021, le ministère avait diligenté un audit financier afin de déterminer un certain nombre de ratios à suivre, dont :

- le ratio des fonds propres qui s'établit à 15,26 % ;
- l'évolution brute des fonds propres à hauteur de 318 678 €. À isopérimètre, l'ensemble des activités sont à 49,4 sur un objectif de 60 ;
- le ratio de fonds de roulement net à 263 442 € ;
- le poids des affiliations sur les recettes de la Fédération avec une moyenne de 50 % ;
- l'impact de l'inflation sur le coût des licences qui devraient être à 32 €, mais demeurent à 27 € ;
- le ratio de dépenses lié à la maîtrise de la masse salariale qui se situe autour de 15 %.

Le Président Éloi RELANGE demande si certains souhaitent poser des questions concernant les résultats financiers.

Martine BOLLA (présidente de la ligue PACA) remarque que le système d'information prévoyait 77 000 € de dépenses, mais n'a coûté que 3 631 €. Ayant été présenté comme une priorité de la FFE, pourquoi un tel écart existe-t-il ? Le Président Éloi RELANGE regrette de ne pas avoir eu le temps de déclencher les dépenses de façon intelligente. La FFE a donc préféré ne pas engager les travaux.

Martine BOLLA constate que dans le budget prévisionnel, 8 170 € étaient destinés aux scolaires. Elle ne voit pas comment le solde peut être positif si rien n'a été payé. Éric LE ROL rappelle que la comptabilité analytique a changé en 2023 et que le tableau de comparaison par rapport à 2022 présente donc des anomalies. Ces erreurs et variations sont expliquées dans le document écrit.

À la question de Martine BOLLA concernant les montants de 8 903 € et 11 000 € pour les compétitions individuelles scolaires, Didier PASCAL explique que le premier montant comprend des frais de déplacement ainsi que des aides financières, tandis que le deuxième montant correspond aux frais annexes. Il propose de regarder le grand livre ensemble.

Didier FRETTEL soumet le rapport financier de 2023 ainsi que l'affectation du résultat de l'année 2023 au vote.

Pour :	1 408	(85,3 %)
Contre :	145	(8,8 %)
Abstention :	97	(5,9 %)

➤ **Le rapport financier de l'année 2023 est approuvé à la majorité des voix.**



Pour :	1 553	(89,7 %)
Contre :	110	(6,4 %)
Abstention :	68	(3,9 %)

- **L'affectation du résultat de l'année 2023 est approuvée à la majorité des voix.**

5. Création de l'Institut National de la Formation

Didier PASCAL informe les clubs que la création de l'INF le 18 décembre 2023 a été validée au Comité directeur. Il s'agit d'une association présidée par Éloi RELANGE et entièrement sous la gouvernance de la Fédération. L'exercice financier de l'INF de fin 2023 et de l'année 2024 sera présenté à la prochaine AG.

Le Président Éloi RELANGE soumet cette création au vote.

Pour :	1 581	(95,1 %)
Contre :	54	(3,2 %)
Abstention :	28	(1,7 %)

- **La création de l'Institut National de Formation est approuvée à la majorité des voix.**

6. Budget prévisionnel portant sur l'année 2024

Selon le Président Éloi RELANGE, le nouveau format analytique du budget permet de mieux voir les orientations politiques proposées. Quelques faits marquants ressortent de cette prévision à 0 € :

- Une hypothèse de la hausse du nombre de licenciés qui pourrait atteindre 75 000 en fin de saison comparé à 67 000 l'année précédente, soit 80 000 € de parts fédérales supplémentaires.
- Un partenariat non fléché dans le secteur « banques et assurances » a mené à l'augmentation du solde de 60 000 €.
- Le partenaire « zone de jeu » Immortal Game a à nouveau versé un montant de 25 000 €.
- Le solde des partenaires de la Commission SSH est en augmentation de 18 000 €.
- Le projet Matopion financé par l'ANS à hauteur de 80 000€ permet aux enfants de jouer aux échecs après l'école dans la continuité de Class'Échecs. Le pilotage fédéral sera de 16 000 €.
- Une augmentation des charges d'environ 80 000.
- Une baisse des prestataires de 30 000 €.

Il souhaite continuer à investir dans les projets de développement des clubs, pour que la structuration fédérale ne dépende plus des élus, mais d'une équipe de salariés formés et installés afin que la FFE soit pérenne et solide.

Martine BOLLA demande à quoi servira la convention avec la PJJ d'un montant de 6 000 €. Le Président Éloi RELANGE répond que cela sert à doter les régions d'échiquiers et à faire des initiations pour les jeunes.

Vincent COLIN intervient dans le milieu délinquant et pénitentiaire, à Orvault, à côté de Nantes, mais personne ne semble au courant et il doute de la communication faite. Didier FRETTEL explique qu'il est vice-président du même comité départemental et n'est pas au courant de cette action.

Le Président Éloi RELANGE implore les clubs de l'informer des propositions ou des actions en cours afin de les relayer. Hugo TOURNEMILLE reçoit les demandes afin de savoir si les actions sont finançables à l'échelon national.

Le Président Éloi RELANGE soumet le budget prévisionnel 2024 au vote.

Pour :	1 369	(84,9 %)
Contre :	52	(3,2 %)
Abstention :	191	(11,9 %)

- **Le budget prévisionnel 2024 est approuvé à la majorité des voix.**

7. Rapports des directions et commissions portant sur l'année 2023

Le Président Éloi RELANGE indique que les rapports réalisés par des bénévoles sont arrivés la semaine précédente. Il salue la présence de nombreux responsables des directions et commissions qui pourront éventuellement répondre aux questions.

✓ Rapport de la Direction technique nationale

Selon Fabienne MAUFFREY (présidente de l'Échiquier de la ville de Montreuil et présidente du Comité 93), ce rapport ne présente aucun reflet des débats autour des règlements ou des interclubs. En tant que joueuse, elle ne se satisfait ni des interclubs féminins et de la manière dont le règlement est fait en IDF ni de la disparité existante. Jordi LOPEZ indique que le rapport est factuel et que tous les débats ne peuvent être inclus. Il n'a pas le souvenir de problème chez les interclubs féminins, mais la Commission technique est mécontente des trois formules de compétitions selon la division. Il souhaite trouver un moment pour aborder ce problème puisque pour appliquer une réforme, la proposition doit venir d'une commission spécifique féminine ou des clubs.

Jean-Christophe CARPENTIER invite à consulter le compte rendu du Comité directeur du mois de juin pour voir toutes les décisions techniques prises pour la saison à venir.

Jean-Sébastien MORA trouve aberrant de faire jouer des enfants entre 6 et 10 ans à 17 h 30 aux Championnats de France, car cela va à l'encontre de leur capacité d'attention. À cet égard, il demande qu'une décision collective soit prise de manière consensuelle ou démocratique. Jean-Baptiste MULLON est de l'avis que cela complique la logistique de nombreux groupes pour qui il est difficile de mobiliser des bénévoles toute la journée. Il propose de demander ce que les clubs voudraient faire dans les années à venir afin qu'il puisse étudier la question.

Le Président Éloi RELANGE remercie de ces échanges. Il propose de passer au vote du rapport de la Direction technique nationale.

Pour :	1 390	(95,4 %)
Contre :	8	(0,5 %)
Abstention :	59	(4,1 %)

➤ ***Le rapport de la Direction technique nationale est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Direction nationale de l'arbitrage

Didier FRETTEL salue l'arbitrage français qui est reconnu au plan international.

Au vu de la nouvelle réforme, Fabienne MAUFFREY se demande si les arbitres perdent leur titre d'arbitre lorsqu'ils perdent leur classement FIDE. Loriane LEBRET (Échiquier de l'Erdre) l'informe qu'un classement national suffit pour être arbitre. Elle félicite également Fabrice TUR, arbitre oublié de la liste des arbitres nationaux ayant reçu leur titre.

Didier FRETTEL soumet le rapport de la Direction nationale de l'arbitrage au vote.

Pour :	1 324	(99,5 %)
Contre :	0	(0 %)
Abstention :	7	(0,5 %)

➤ ***Le rapport de la Direction nationale de l'arbitrage est approuvé à la majorité des voix.***



✓ Rapport de la Commission d'appels sportifs

Les clubs n'ayant aucune question, Didier FRETTEL soumet au vote le rapport de la Commission d'appels sportifs présidée par Laïneur-Lothaire CHAZEAU.

Pour :	1 227	(89,0 %)
Contre :	7	(0,5 %)
Abstention :	144	(10,5 %)

➤ ***Le rapport de la Commission d'appels sportifs est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission d'homologation

La Commission d'homologation est présidée par Dominique DERVIEUX. À son tour, le rapport est soumis au vote.

Pour :	1 369	(97,9 %)
Contre :	17	(1,2 %)
Abstention :	12	(0,9 %)

➤ ***Le rapport de la Commission d'homologation est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission fédérale de discipline

La Commission fédérale de discipline est présidée par Rémi HELFER. Une autre Commission fonctionne en parallèle, il s'agit de la Commission d'appel présidée par l'avocat Me LÉVY.

Le rapport est soumis au vote.

Pour :	1 346	(97,8 %)
Contre :	7	(0,5 %)
Abstention :	24	(1,7 %)

➤ ***Le rapport de la Commission fédérale de discipline est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission Mixité

Le rapport de la Commission Mixité, présidée par Isabelle BILLARD, est soumis au vote.

Pour :	1 180	(88,3 %)
Contre :	135	(10,1 %)
Abstention :	22	(1,6 %)

➤ ***Le rapport de la Commission Mixité est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission santé, social, handicap, RSE

Didier FRETTEL invite les membres à voter pour le rapport de la Commission SSH, RSE, présidée par Franck DROIN. Cette commission a 18 programmes en cours, il est possible d'en prendre connaissance sur le site fédéral.

Pour :	1 360	(98,3 %)
Contre :	23	(1,7 %)
Abstention :	0	(0 %)

- **Le rapport de la Commission santé, social, handicap,-RSE est approuvé à la majorité des voix.**

- ✓ Rapport de la Commission Scolaire

Le rapport de la Commission Scolaire, présidée par Olivier MINAUD, est soumis au vote.

Pour :	1 307	(94,1 %)
Contre :	77	(5,5 %)
Abstention :	5	(0,4 %)

- **Le rapport de la Commission Scolaire est approuvé à la majorité des voix.**

- ✓ Rapport de la Commission Internationale

Le rapport de la Commission Internationale, présidée par Stéphane ESCAFRE, est soumis au vote.

Pour :	1 333	(95,4 %)
Contre :	0	(0 %)
Abstention :	65	(4,6 %)

- **Le rapport de la Commission Internationale est approuvé à la majorité des voix.**

- ✓ Rapport de la Commission Fair-play

Le rapport de la Commission Fair-play, présidée par Denis REGAUD, est en lien avec les problématiques de triche et de dopage électronique. Il est également soumis au vote.

Pour :	1 278	(94,9 %)
Contre :	0	(0 %)
Abstention :	69	(5,1 %)

- **Le rapport de la Commission Fair-play est approuvé à la majorité des voix.**

- ✓ Rapport de la Commission culture et histoire

Ce rapport de la commission présidée par Alain BARNIER est soumis au vote.

Pour :	1 361	(95,6 %)
Contre :	19	(1,3 %)
Abstention :	44	(3,1 %)

- **Le rapport de la Commission culture et histoire est approuvé à la majorité des voix.**

Avant de passer au dernier point à l'ordre du jour, le Président Éloi RELANGE propose d'applaudir les 80 bénévoles travaillant pour ces Commissions.

8. Questions diverses

Denis DESPAUX (président du club d'échecs d'Auch) témoigne que cinq petits clubs du Gers ont salarié un entraîneur en le mettant dans un groupement d'employeurs. En période de Covid, il a donc eu la chance d'être indem-

nisé et a maintenu son CDI. Il a récemment été formé en comptabilité et travaille à 25 % du temps dans ce groupement d'employeurs.

D'après Isabelle BACCONNAIS, le rythme des grandes catégories du Championnat de France Jeunes est difficile à tenir. Elle souhaite lancer une réflexion pour que la double ronde puisse se tenir le mardi plutôt que le lundi. Jean-Baptiste MULLON est d'accord pour engager une réflexion, mais estime que plus la ronde est tardive, plus elle va concerner des matchs de plus haute importance. Une ronde de décalage peut faire beaucoup de différence.

Vincent DENIS souhaite évoquer le développement général de la FFE. Que fait la Fédération pour les jeunes ?

Bernard PELLATON (club de Besançon Tour Prends Garde) rejoint les propos au sujet de la mixité. Cela étant, il observe que le Comité actuel est composé majoritairement d'hommes. Le Président Éloi RELANGE porte à son attention que la parité dans les instances vient d'être votée.

Fabienne MAUFFREY regrette que cette Assemblée soit exclusivement masculine et que la représentante de la commission Mixité ne soit pas présente. Elle aimerait rendre publique l'enquête faite dans les clubs de France, pour en tirer des conclusions, et des orientations. Le Président Éloi RELANGE indique que l'enquête a été publiée quelques jours après l'Assemblée générale de l'IDF. Matthieu VIEIRA enverra le lien prochainement.

Florian LOUGNON (Tour noire Huriel) souhaite créer une commission de la ruralité, qui traiterait des difficultés propres au milieu rural.

Le Président Éloi RELANGE remercie chaleureusement les représentants des clubs de leur présence et lève la séance à 18 h 24.

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

